

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

## TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES



**DÉCISION**  
Concernant un avenant n°1 de prorogation par rapport à une convention d'occupation de locaux du domaine public avec l'Association Laser, Photonique, Hyperfréquences et Applications (ALPHA)

**LE PRESIDENT DE LIMOGES METROPOLE - COMMUNAUTE URBAINE**

VL le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5211-2, L 5211-3 et L 5211-18.

VL le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L. 2224-1.

VL la délibération n°3 du conseil communautaire de Limoges Métropole du 27 juin 2024 relative à la délégation d'attributions de Conseil communautaire au Président.

VL la délibération n°11 du conseil communautaire de Limoges Métropole du 10 septembre 2023, relative à la création des unités de médiation d'entreprises d'Haute Technologie et de Centre d'Innovation et de Recherche en Haute Technologie (CHCI).

**CONSIDERANT** que Limoges Métropole s'est engagée à accompagner le développement des entreprises dans un Pôle de compétitivité ALPHA - Hauts des Landes et des Hyperfréquences, le Département GIRA de fabrication de machines 3D/3X, l'association CEDEOR, ainsi que de autres sociétés exerçant dans ce domaine d'activité.

**CONSIDERANT** que Limoges Métropole a décidé de mettre en œuvre les modalités prévues par cette Association de Pôle de compétitivité ALPHA - Hauts des Landes et des Hyperfréquences, le Département GIRA de fabrication de machines 3D/3X, l'association CEDEOR, ainsi que de autres sociétés exerçant dans ce domaine d'activité.

**CONSIDERANT** que ce conseil communautaire a été adopté dans le respect de la Convention d'Agglomération Limoges Métropole par délibération en date du 17 juin 2015.

**CONSIDERANT** que l'Association Laser, Photonique, Hyperfréquences et Applications (ALPHA) a respecté le volume de données dans les limites qui li acceptées.


**D E C I S I O N**

En délibéré par son conseil en l'absence de 10 membres le 28 février 2024, l'association consultée est l'Association Laser, Photonique, Hyperfréquences et Applications (ALPHA) qui arrive à expiration le 31 décembre 2024.

## DÉCISION

# Décision concernant un avenant n°1 de prorogation par rapport à une convention d'occupation de locaux du domaine public avec l'Association Laser, Photonique, Hyperfréquences et Applications (ALPHA)

1 DOCUMENT - Publié le 27 Décembre 2024

 **26156.pdf**  
(.pdf, 1,7 Mo)

 **TÉLÉCHARGER**